

## Une nouvelle gouvernance

Rencontres avec Philippe Pradal, Président du CDG 06 et ses Vice-présidents



## Édito du Président

## Dossier

### Une nouvelle gouvernance au CDG 06

Entretien avec Philippe Pradal, Président du CDG 06

Qui sont nos quatre nouveaux Vice-présidents ?



**DONNÉES SOCIALES 2019**  
DES CENTRES DE GESTION

## Bilan social

Les données 2019 sont disponibles !

3



## Lignes directrices de gestion

De nouveaux modèles RH à s'approprier

Le Conseil en organisation RH vous accompagne

4 à 7

## Archivage électronique

Pourquoi et comment gérer les documents électroniques

10

## Tempête Alex

Deux agents du CDG 06 au cœur de l'aide d'urgence dans la Roya

11

Covid et vaccination  
Le docteur Bily vacciné !

12 et 13

## Concours

De nombreuses épreuves au dernier trimestre 2020

Un calendrier 2021 chargé

14 et 15



## Gardons le lien !

L'information connectée du CDG 06

16

Adresse : 33, avenue Henri Lantelme – CS 70 169 – 06 705 Saint-Laurent-du-Var CEDEX – Tél. : 04 92 27 34 34 – Courriel : [contact@cdg06.fr](mailto:contact@cdg06.fr)  
Directeur de la publication : Philippe Pradal, Président du CDG 06, Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur, Adjoint au Maire de Nice  
Comité de rédaction : Pierre-Paul Léonelli, Collaborateur de Cabinet; Bernard Lésé, Directeur Général; Laure Mailho-Napierala  
Avec la collaboration : l'ensemble du personnel du CDG 06 – Graphisme et mise en page : Stéphanie Betti  
Impression : Imprimerie Zimmermann ISSN: 1771-0435

Lors du Conseil d'administration qui s'est tenu le 19 janvier dernier, j'ai été élu Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Alpes-Maritimes et un nouveau bureau a été constitué.

Autour de moi, ce nouveau conseil d'administration rassemble des femmes et des hommes, élus des Alpes-Maritimes, représentant l'ensemble des collectivités et établissements publics locaux des Alpes-Maritimes.

Il s'agit d'un conseil profondément renouvelé, féminisé et accueillant de nombreux nouveaux élus issus des élections municipales de mars 2020 et, pour la première fois, des représentants des collectivités et établissements publics non affiliés.

Cette pluralité de personnalités, riches de parcours et d'expériences différents, m'accompagnera durant ce premier mandat de Président du CDG 06. Ensemble, nous avons l'ambition d'un établissement dynamique, porteur de projets innovants et valorisants au service de l'ensemble de nos partenaires.

Le CDG 06 est devenu au fil des ans, depuis sa création en 1984, un indispensable centre d'expertise pour l'ensemble des collectivités et établissements publics de notre département. Il a su, au cours de ces décennies, se développer, s'adapter, se diversifier, se doter des moyens humains nécessaires pour en faire la référence territoriale en matière de gestion et de management des ressources humaines.

Cette reconnaissance unanime est le résultat du travail de ses équipes disponibles et investies au quotidien auprès des élus et de leurs services.

C'est aux côtés de ces agents motivés, ambitieux et dévoués que j'entame ce premier mandat avec la profonde ambition de porter la voix du CDG 06 sur notre territoire et de définir ce que sera le CDG 06 des années à venir : un établissement performant et innovant, au plus près des besoins des collectivités, un relais d'information dans un environnement territorial en constante mutation et un véritable facilitateur dans la mise en œuvre des politiques RH des collectivités.

C'est un beau projet que je suis heureux d'entamer à vos côtés.



**Philippe PRADAL**

*Président du CDG 06*

*Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur*

*Adjoint au Maire de Nice*



# UNE NOUVELLE GOUVERNANCE

## Entretien avec Philippe Pradal nouveau Président du CDG 06

Le 17 décembre 2020, la liste de rassemblement présentée par Philippe Pradal, regroupant des élu.es, femmes et hommes, des collectivités et établissements publics affiliés et non affiliés au CDG 06 était élue au Conseil d'administration.

**L**e 19 janvier 2021, ce nouveau Conseil s'est réuni afin d'élire son Président, ses Vice-présidents, les membres du bureau et des différentes commissions du CDG 06. Philippe Pradal, Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur, adjoint au Maire de Nice et administrateur de Côte d'Azur Habitat a été élu Président. Il entame ce premier mandat avec enthousiasme et ambition.

### **Vous venez d'être élu Président du CDG 06, pouvez-vous vous présenter à travers vos parcours personnel et professionnel ?**

Ayant rejoint le secteur privé en 1990, je suis toujours à la tête d'un cabinet d'expertise-comptable. Je suis juriste de formation puisque diplômé d'études approfondies en droit public et sciences politiques. J'ai d'ailleurs, de 1987 à 1989, commencé ma carrière professionnelle au sein de la Fonction Publique Territoriale en qualité de secrétaire général de structures intercommunales (syndicat intercommunal de Valberg, syndicat intercommunal de Beuil Péone). Je connais donc bien, et depuis longtemps, la grande famille du service public de proximité...

Mon parcours est très marqué par mon intérêt pour la vie de la cité et pour ceux qui y vivent : engagements associatif, syndical et politique ont véritablement rythmé mon parcours.

Ainsi, depuis plus de dix ans, j'œuvre au sein de la Fondation Lenval que je préside depuis 2014.

### **Qu'en est-il de votre engagement dans la vie publique et de votre expérience politique ?**

Mon engagement remonte aux "années fac" et la création avec quelques amis d'un syndicat étudiant. Dans ce cadre, j'ai été élu au conseil de gestion de l'Unité d'Enseignement et de Recherche (UER) Droit et Sciences Économiques (de 1983 à 1985) et j'ai siégé au sein de la Commission Pédagogie de l'Université de Nice à la même époque. Les années qui suivirent furent surtout marquées par un engagement professionnel et syndical, mon engagement politique se limitant au statut de militant aux côtés de Christian Estrosi.

En 2008, celui-ci m'a fait l'honneur de me proposer d'intégrer la liste qu'il conduisait à Nice pour les élections municipales et m'a confié la charge du budget de la Ville. En 2013, il a fait de moi son premier adjoint et, en 2016, il a demandé à nos collègues du conseil municipal



de me confier les clefs de la Mairie de Nice alors qu'il présidait le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. En 2017, je suis redevenu son premier adjoint. Depuis les dernières échéances municipales, je suis Président délégué de la Métropole Nice Côte d'Azur et adjoint au maire de Nice. Depuis quelques mois, je préside également l'EPA Nice Eco-Vallée.

### Comment abordez-vous votre mandat de Président du CDG 06 et quelle(s) orientation(s) souhaitez-vous donner à cet établissement ?

J'entends m'appuyer sur les équipes en place, sur les expertises qu'elles ont su développer et qui sont reconnues par tous. Je me situe résolument dans un esprit de continuité par rapport à ce qui a été construit au fil des ans... C'est-à-dire une organisation dont l'ADN peut se résumer au service de ses membres et des agents publics territoriaux. Comme ceux qui m'ont précédé dans la mission que j'ai aujourd'hui l'honneur d'exercer, je mets toujours l'humain au cœur de mes démarches. C'est ce principe qui, depuis toujours, constitue le fil conducteur de mon action. Je voudrais que le CDG 06 soit le lieu par excellence de l'échange

des bonnes pratiques en matière de gestion des ressources humaines dans la fonction publique territoriale. J'ai pour ambition de faire que nous utilisions toute la richesse et toute la diversité des missions que nous déployons au service des affiliés et non affiliés pour devenir, véritablement, non seulement un exemple à suivre mais aussi un véritable terrain d'expérimentation, ouvert aux nouvelles idées, aux nouvelles pratiques, aux nouveaux modes de management, bref, à tout ce qui fera les CDG de demain.

### Pour terminer cet entretien, quelles sont selon vous vos qualités et défauts ?

On me dit travailleur, efficace, consciencieux, consensuel... Quitte à faire "rétro", je dirais plus volontiers que j'espère avoir les qualités d'un amoureux du service public, tel que mes maîtres me l'ont enseigné, toujours soucieux de l'efficacité des actions engagées. Au rayon des défauts, mes amis ont souvent évoqué une trop grande discrétion qui correspond peu à l'image classique que l'on se fait généralement des politiques. Extrêmement patient, je sais aussi, rarement, être extrêmement rancunier. Je n'oublie jamais une personne qui manque à sa parole et déteste les traîtres.

Le Président Philippe Pradal entouré de ses 4 Vice-présidents (de gauche à droite) :

Jean-Paul David  
Joëlle Arini  
Gérard Manfredi  
Gérard Spinelli





## Jean-Paul David

Premier Vice-président  
du CDG 06

Maire de Guillaumes,  
Conseiller régional

Vice-président de la CC Alpes  
d'Azur et du SI de Valberg

maire des Alpes-Maritimes. Je suis également Vice-président de la Communauté des Communes Alpes d'Azur et du Syndicat Intercommunal de Valberg.

Depuis 2017, je suis conseiller régional Provence-Alpes-Côte d'Azur. En décembre 2020, je suis élu président de l'Association des Maires des Alpes-Maritimes après avoir été 17 ans le Président fondateur de l'Association des Maires Ruraux des Alpes-Maritimes. Je suis également Président de la Régie Régionale des Transports Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le 19 janvier 2021, je suis élu 1<sup>er</sup> Vice-Président du Centre de Gestion 06.

**J**e suis Administrateur territorial. Mon expérience des collectivités territoriales est très riche. J'ai en effet débuté ma carrière en 1986 au Secrétariat Général de la mairie de Nice. J'ai ensuite été muté au Conseil Général, d'abord à la direction des Relations Publiques puis à la direction des Affaires Européennes et Régionales. En 1998, je suis nommé Directeur

Adjoint puis Directeur Général du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nice.

À partir de 2008, au sein de la Ville de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur, je suis nommé sur des fonctions de cabinet et à la direction Europe et Relations Institutionnelles.

Mon parcours politique a débuté en mars 1989, où je suis élu plus jeune

## Les Vice-présidents

## Gérard Manfredi

Vice-président du CDG 06

Maire de Roquebillière

Conseiller métropolitain



**J'**ai été Professeur de sciences physiques de 1972 à 2006. Je suis Chevalier des Palmes Académiques.

Maire de Roquebillière depuis février 2006, j'ai été conseiller général du canton de Roquebillière de mars 2004 à mars 2015.

Vice-président de la Métropole Nice Côte d'Azur de 2012 à 2020, je suis depuis le 24 novembre 2020, Président de la commission des services publics en milieu rural de la Métropole.

Je suis Vice-président du CDG 06 depuis 2014, réélu à ce poste lors du dernier conseil d'administration du 19 janvier 2021.

J'ai été Président de la Communauté de Communes Vésubie Mercantour

de janvier 2007 à décembre 2011. Depuis 2011, je suis Vice-président du Syndicat Mixte pour le Développement de la vallée de la Vésubie et du Valdeblore.

Je suis également 1<sup>er</sup> Vice-président du SDIS 06 depuis 2015 et Vice-président de la Régie Ligne d'Azur depuis 2014.

En outre, j'ai été Président du complexe thermal et de remise en forme de Roquebillière de 2006 à 2011.

**T**itulaire de plusieurs diplômes universitaires dont celui d'ingénieur de l'École des Travaux Publics de l'État, j'ai commencé ma carrière comme chargé de mission au Ministère des Transports, avant de devenir cadre responsable de la mise en œuvre de la politique des pouvoirs publics.

Très attaché à la ville de Beausoleil et à ses habitants, mon engagement politique commence en 1989 où je suis élu Maire jusqu'en 2001, puis à nouveau en 2008.

En 2008, je deviens Vice-président en charge de l'environnement au sein de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française. Toujours soucieux d'être au plus près des préoccupations de mes concitoyens, je suis élu en 2014 Vice-président du CDG 06.

Je m'engage particulièrement sur les thématiques de l'éducation, de la culture et de l'environnement.



**Gérard Spinelli**

Vice-président du CDG 06

Maire de Beausoleil

Vice-président de la CARF



## du CDG 06

**N**ée à Cannes, j'appartiens à une lignée de vieilles familles cannoises. Je suis mariée, mère de 2 garçons et deux fois grand-mère.

J'ai effectué une carrière d'enseignante dans l'Éducation Nationale, d'abord en qualité d'institutrice puis de directrice d'école durant 20 ans en ZEP dans le quartier de la Frayère à Cannes la Bocca.

En 1995, dans ce même quartier, avec un groupe d'amies, j'ai créé et présidé l'association Parcours de Femmes. Il s'agissait pour nous de créer le maillon manquant dans l'insertion des femmes au foyer ou éloignées de l'emploi. J'ai toujours milité en faveur de l'égalité homme/femme et fait en sorte que les valeurs de la République s'expriment pleinement dans ces quartiers difficiles.

Je suis très attachée à la protection infantile, à la prévention de nos jeunes face à toutes les addictions, au respect et à la bienveillance dus à nos aînés. C'est ce à quoi je me suis attelée durant toutes ces années.

J'ai ensuite pris la direction de l'école Mont Chevalier au Suquet dans le centre historique de la ville de Cannes où j'ai terminé ma carrière.

En 2014, David Lisnard avec qui

j'échangeais depuis 2008 m'a appelée pour servir ma ville et m'a accordé sa confiance. Je poursuis mes missions de proximité, essentielles à mes yeux, auprès des administrés et dans les crèches, les écoles et les collèges dont j'ai la responsabilité.

Mon vœu le plus cher pour 2021 est de demeurer une femme libre dans une France forte.

**Joëlle Arini**

Vice-présidente du CDG 06

Adjointe au Maire Cannes  
déléguée à l'éducation,  
l'instruction publique  
et la petite enfance

Vice-présidente du Conseil  
Départemental 06 en charge  
des collèges





# DONNÉES SOCIALES 2019 DES CENTRES DE GESTION

## Panorama des bilans sociaux des affiliés au CDG 06

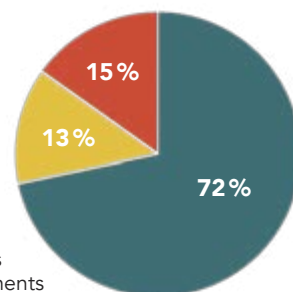
Taux de retour **90,23 %**

- 204 bilans sociaux étudiés
- 9 103 agents présents au 31 décembre 2019 dont 6527 fonctionnaires, 1 200 contractuels et 1 376 contractuels sur emploi non permanent

### Effectifs

**72%** des agents sont fonctionnaires

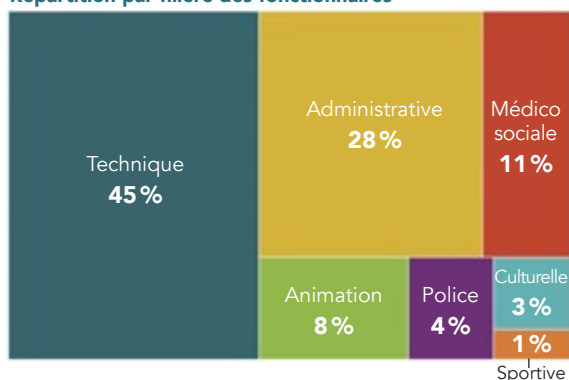
- Fonctionnaires
- Contractuels permanents
- Contractuels non permanents



### Caractéristiques des agents permanents

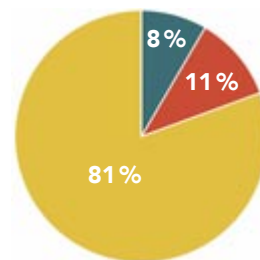
**43%** d'agents relevant de la filière technique

Répartition par filière des fonctionnaires



**81%** d'agents relevant de la catégorie C

- Catégorie A
- Catégorie B
- Catégorie C

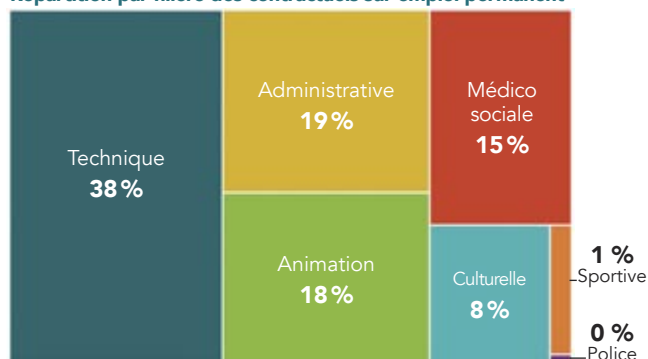


Les Adjoints techniques représentent **32 %** des cadres d'emplois

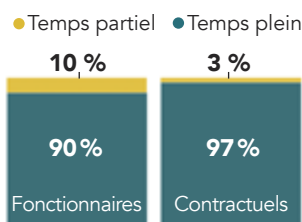
#### Les 5 Cadres d'emplois les plus représentés

Adjoints techniques	32 %
Adjoints administratifs	19 %
Adjoints d'animation	8 %
Agents de maîtrise	7 %
Rédacteur	4 %

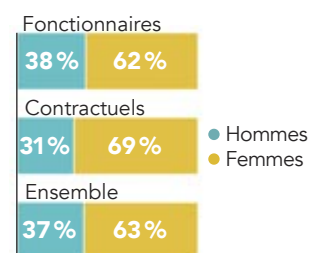
Répartition par filière des contractuels sur emploi permanent



**10%** des fonctionnaires à temps partiel contre **3%** des contractuels



**63%** de femmes dans les emplois permanents



En moyenne, les agents ont **47 ans**

#### Âge moyen des agents

Fonctionnaires	48,50
Contractuels permanents	41,40
Contractuels non permanents	39,61

Activité à temps partiel selon le genre

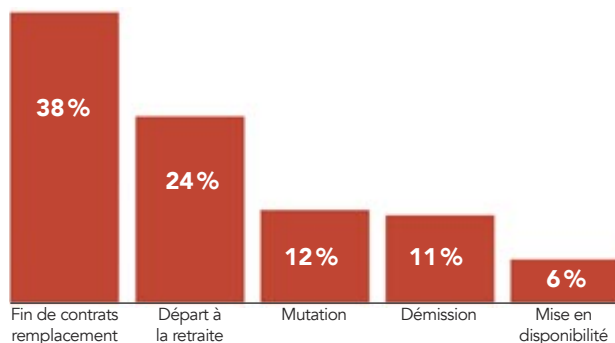




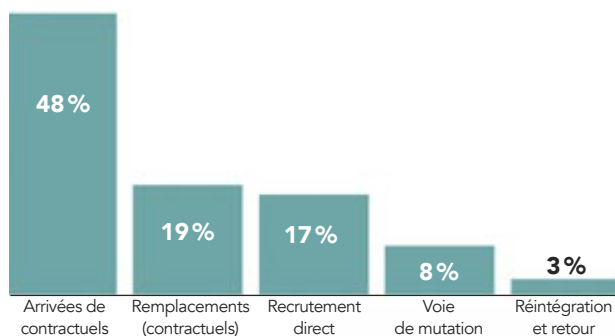
## Mouvements

**6 arrivées et 4 départs d'agents permanents en moyenne par collectivité**

### Principales causes de départ d'agents permanents



### Principaux modes d'arrivée d'agents permanents



## Absences

- **22,5** jours d'absence en moyenne pour tout motif médical par fonctionnaire
- **7,2** jours d'absence en moyenne pour tout motif médical en 2019 par agent contractuel permanent
- **7** accidents du travail déclarés en moyenne par collectivité concernée
- **38** jours d'absence consécutifs en moyenne par accident du travail

## Action sociale et protection complémentaire

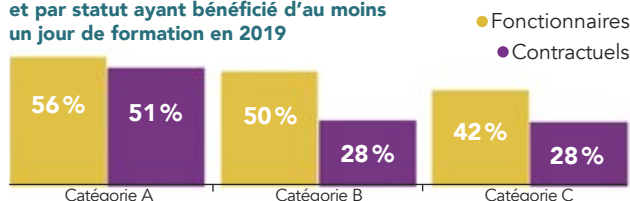
Participation des collectivités à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant moyen par bénéficiaire	264 €	139 €

## Formation

**41,7%** des agents permanents ont suivi une formation d'au moins 1 jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2019

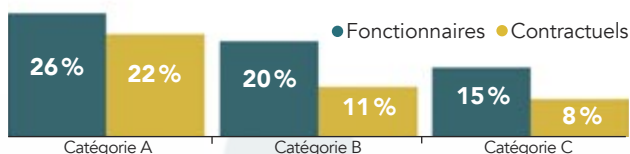


- **13767 €** sont consacrés à la formation en moyenne par collectivité
- **1,6** jours de formation en moyenne par agent permanent

## Rémunération

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de **16,23 %**

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations par catégorie et par statut



## Handicap

**4** travailleurs handicapés employés sur emploi permanent en moyenne par collectivité concernée

- 0,4 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée
- 95 % sont fonctionnaires
- 90 % sont en catégorie C
- 5382 € de dépenses en matière de handicap par collectivité

## Prévention et risques professionnels

• Un assistant de prévention désigné dans la collectivité en moyenne

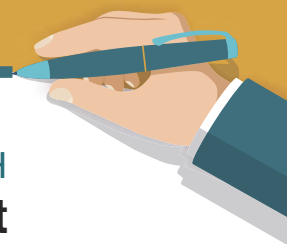
Coût moyen des formations	872 €
Coût par jour de formation	87 €

• **10** jours de formation liés à la prévention (habilitations et formation obligatoires)

• **52 %** des collectivités disposent d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

# LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

LDG



## GESTION DES RH ET DES INSTANCES STATUTAIRES

### Un modèle obligatoire innovant

La loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique : des modèles de gestion RH repensés et une nouvelle organisation du dialogue social.

Les compétences des CAP relatives aux situations individuelles en matière de mobilité et de promotion sont supprimées. Les compétences des comités techniques sont en revanche renforcées : ils deviennent porteurs du débat sur les conditions d'avancement avec l'examen des nouvelles Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Tous les employeurs territoriaux doivent désormais définir ces LDG afin de :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ;
- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Ces deux grands volets permettront de favoriser, en matière de recrutement, l'adaptation des compétences à l'évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels ainsi que l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Les LDG deviennent ainsi le nouvel outil de référence pour la gestion des RH. Elles fixent les orientations et priorités des employeurs pour une durée pluriannuelle ne pouvant excéder 6 ans et guident les autorités territoriales dans leurs prises de décisions, sans préjudice de leur pouvoir d'appréciation. Les LDG visent aussi à garantir aux agents plus de transparence et de visibilité dans les possibilités de mobilité et d'évolution professionnelle de leur employeur. Dès son adoption, ce document, dans son intégralité, sera diffusé à l'ensemble des agents concernés. Le CDG 06 a d'ores et déjà diffusé des modèles et trames pour rédiger les premières versions des LDG. Néanmoins, ce projet complexe incombant à tout employeur, sans considération de taille, nos services proposent un accompagnement adapté aux moyens de chaque structure. Des documents pré-remplis sont adressés aux "plus petits" employeurs (en terme d'effectifs). Un conventionnement spécifique est également proposé permettant l'accompagnement du Conseil en organisation RH du CDG06 sur ce travail de synthèse et de rédaction.

## ORGANISATION ET PROSPECTIVE RH

### Un accompagnement personnalisé du CDG 06

Le Conseil en Organisation en RH s'inscrit dans la nouvelle dynamique induite par la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion (LDG).

Dans ce cadre, il peut vous accompagner dans la formalisation d'une feuille de route Ressources Humaines en vous proposant un regard extérieur et objectif sur vos problématiques de politiques RH.

En effet, les équipes municipales nouvellement installées sont d'ores et déjà mobilisées dans la mise en œuvre de leurs projets politiques traduits, ou en cours de traduction, avec leur administration. Nombre de ces projets auront un impact sur l'organisation de leurs ressources humaines et les Lignes Directrices de Gestion ont vocation à en être une synthèse.

Les conseillers en organisation peuvent vous aider à enrichir votre vision et travailler avec vous sur l'évolution de la gestion de vos Ressources Humaines pour mettre en adéquation les enjeux et objectifs politiques avec les axes de développement souhaités.

Cette co-construction pourra s'appuyer sur vos données sociales issues des bilans sociaux et les différents acteurs concernés par le projet. Des axes de progrès pourront être identifiés en fonction de vos besoins et de vos marges de manœuvre en vue de valoriser la prospective et anticiper vos prises de décision. Ce sera l'occasion de revisiter, voire faire évoluer, vos documents RH de référence pour les adapter à votre nouvelle vision.

Cette démarche représente une véritable opportunité pour consolider vos atouts et mettre en cohérence le développement attendu des emplois et compétences avec l'évolution de vos différentes politiques publiques (création d'une crèche, construction d'un équipement etc.), tout en anticipant l'avenir de vos ressources humaines.

Les conseillers en organisation en Ressources Humaines vous proposent un accompagnement personnalisé pour vous aider à mieux piloter votre politique RH et managériale, à définir des plans d'actions et des échéances pour leur réalisation.

Vous pouvez les contacter par courriel et solliciter un devis préalable à toute intervention à : [corh@cdg06.fr](mailto:corh@cdg06.fr)

# ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE

## Où en sommes-nous ?

De nombreux documents sont aujourd'hui conçus et traités de façon électronique, le papier reste toutefois très présent dans l'administration. La gestion des documents dans ces deux environnements suscite des questions et la recherche de solutions adaptées.

### Le document original

Il peut être demandé à l'administration de fournir le document original sur lequel repose la valeur probante certifiant de l'intégrité et de l'authenticité de l'acte administratif (exemple : cas de contentieux).

Cette valeur juridique est attestée sur le premier document créé. Or, lorsqu'un papier est numérisé, l'exemplaire généré sous forme numérique est une copie reproduite mais sans en comprendre les garanties destinées à prouver son intégrité et sa fiabilité. Il est possible de réaliser une numérisation disposant de la même force probante que l'exemplaire original dans le but de détruire le papier. Le procédé devra alors répondre aux caractéristiques techniques énoncées dans le Vademecum du Service Interministériel des Archives de France (SIAF). L'opération de destruction pourra avoir lieu si elle est autorisée par le Directeur des Archives départementales.

### Comment gérer les documents électroniques ?

La mise en place de protocoles de classement et de nommage est un gage de performance de la gestion des documents électroniques.

Ils participent à la construction de l'espace informatique permettant d'uniformiser les productions documentaires de chacun, de favoriser l'accès aux fichiers et d'intégrer les futurs documents.

La structuration des dossiers permet d'orienter les utilisateurs dans leur recherche, allège les serveurs en évitant les doublons.

### Numérisation dématérialisation, quelle différence ?

La numérisation est un procédé technique entraînant le transfert de l'information depuis le support papier jusqu'au support électronique. Elle peut être employée à des fins patrimoniales afin de préserver l'original papier ou bien pratiquée dans le cadre de la gestion des dossiers.

La dématérialisation correspond à la gestion de l'ensemble des documents traités sous leur forme électronique, qu'ils aient été créés dans l'environnement numérique ou intégrés après numérisation.

suppression malencontreuse, l'impossibilité d'ouverture du fichier en raison d'un logiciel obsolète... L'archivage électronique constitue, en revanche, un outil de sécurité et d'agilité numérique car il est garant de :

- la confidentialité d'un document ;
- son intégrité : afin d'assurer l'authenticité des fichiers (empreinte digitale par exemple) ;
- sa pérennité : une migration des formats pour faire face aux évolutions technologiques ;
- sa traçabilité : suivi de tous les traitements appliqués au document ;
- sa sécurité : mise en place de moyens de contrôle et de sauvegarde.

La réponse à tous ces principes peut s'obtenir par l'intermédiaire d'un "Système d'Archivage Électronique" (SAE) agréé par l'État comme étant à même de réunir les conditions de conservation adéquates.

En vue de répondre aux attentes de nombreuses collectivités, le CDG 06 envisage prochainement de proposer à ses adhérents une solution mutualisée d'archivage électronique.

Inscrit dans le réseau des CDG, le CDG 06 expérimentera, dans un premier temps, en interne cette solution déjà mise en œuvre par des structures publiques et, dans un second temps la proposera aux adhérents à la Mission Archivage. La mise en application requiert au préalable un recensement des documents électroniques à intégrer dans un SAE, une analyse de ces derniers afin de déterminer les conditions techniques nécessaires et la mise en œuvre des résultats de cette analyse.

### Stockage et archivage électronique ?

La seule sauvegarde sur un serveur (stockage) ne permet pas d'éviter la modification d'un document, sa





# TEMPÊTE ALEX

## Ils ont participé à l'aide d'urgence

1. Les bénévoles sur la DZ de Breil-sur-Roya
2. Sébastien Vassalo, Audray Rossi et Stéphane Morando
3. Les bénévoles de la banque alimentaire de La Brigue

Les 2 et 3 octobre 2020, les Alpes-Maritimes étaient violemment touchées par la tempête Alex meurtrissant les vallées de la Tinée, de la Vésubie et de la Roya. Deux agents du Centre de Gestion des Alpes-Maritimes originaires de la Roya, Aline Massa et Stéphane Morando se sont immédiatement portés volontaires pour aider les populations touchées.

Le CDG 06 a décidé leur mise à disposition auprès de la commune de La Brigue pour Aline, et auprès de la Communauté d'Agglomération de la Riviera Française (CARF) pour Stéphane afin qu'ils puissent s'engager pleinement auprès des communes sinistrées.

**Dans l'urgence et devant l'ampleur des dégâts, comment s'est organisée cette solidarité à laquelle vous avez participé ?**

**Aline :** À La Brigue, le premier jour tout le monde s'est attelé au nettoyage de la boue qui avait envahi une partie du village. Nous n'avions plus aucun moyen de communication ni d'électricité. Les tâches se sont ensuite réparties spontanément. Avec plusieurs bénévoles, nous réceptionnions chaque jour les nombreux dons de nourriture qui arrivaient par les hélicoptères de la Sécurité Civile et par la suite avec le train. Le CDG a proposé au maire de La Brigue de me mettre à disposition de la commune pour que j'aide les équipes pour la distribution des produits alimentaires. Nous accueillions en moyenne 100 personnes par jour et faisons notre maximum pour répondre à toutes les demandes des habitants. Nous avons mis en place un système de listes qui permettait à la population de choisir parmi tous les dons reçus. On préparait des paniers individuels en fonction des demandes de chacun. On répercutait auprès de la base de Breil les besoins recensés en produits alimentaires et d'hygiène et les besoins particuliers comme le gaz, les pellets, le bois, les

aliments pour animaux afin d'être ravitaillés rapidement. J'étais en relation avec Stéphane Morando qui de Breil gérait notre approvisionnement. Nos vies étaient rythmées par la réception des approvisionnements aériens et terrestres, la distribution des paniers et la gestion des stocks.

**Stéphane :** Je n'oublierai jamais ces premières heures. Sans nouvelle de nos proches bloqués dans la Vallée, nous avons aussitôt avec un ami, créé un groupe Facebook d'entraide des gens de la Roya qui compte aujourd'hui 6 000 abonnés. Nous avons aussi mobilisé les Brigasques et nos réseaux : tous ont répondu présents. Le dimanche, je me suis rendu à Breil où les secours s'organisaient. Cyril Piazza, le maire de Peille était sur place. J'avais travaillé avec lui dans le cadre du conseil en organisation, il connaissait mon profil et m'a encouragé à prendre attache avec le maire de La Brigue pour proposer mon aide depuis Breil. Ce dernier m'a mandaté pour le représenter au PC sécurité de Breil et concourir à la coordination de cet immense élan humanitaire. J'ai tout d'abord posé des congés, le CDG m'a ensuite mis à disposition de la CARF aux côtés de Baptiste Sassi et Christophe Ghiena. La solidarité territoriale s'est immédiatement manifestée avec le concours vital de l'armée, de la CARF, des sapeurs-pompiers, des pelotons de gendarmerie, du Département, de la Préfecture, de la Croix Rouge, de la SNCF, du Parc du Mercantour. La contribution des institutions de secours, des représentants des villages et des nombreux volontaires

venus prêter main-forte a été essentielle. Chacun apportait ses compétences. L'intervention du régiment de la sécurité civile de Brignoles a été primordiale. Elle nous a permis de mettre en œuvre un schéma de ravitaillement répondant efficacement aux besoins des quatre villages isolés, Fontan, Saorge, Tende et La Brigue.

Les trois premières semaines, le rythme était effréné tant les dégâts étaient importants. J'avais perdu le sommeil et l'appétit, c'est dire... Nous œuvrions dans la poussière, le froid, l'humidité, l'insalubrité, mais ce n'était rien comparé à la détresse des habitants de la vallée.

Cette situation d'urgence a duré jusqu'en décembre : nous gérons les arrivées des hélicoptères et des drasines de ravitaillement. Installés dans les bâtiments de la SNCF de Breil-sur-Roya, on y stockait les dons et y logeait les volontaires.

Il fallait réfléchir à toutes les possibilités d'approvisionnement, notamment pour les établissements de santé : routes stratégiques sécurisées, héliportages ciblés, chargement des trains par des quais de fortune et souvent, solutions "maison" pour répondre à l'urgence et à la complexité du transport des matières dangereuses : fourrage, gaz, carburant.

Grâce à la collaboration entre tous les villages, nous sommes sortis en peu de temps de la zone d'urgence. Avec Audrey Rossi, 1<sup>re</sup> adjointe au Maire de Breil-sur-Roya et Sébastien Vassallo, adjoint au Maire de Tende, nous avons travaillé à l'unisson pour notre vallée et créé de sincères liens d'amitié.

Je retiendrai de cette expérience hors du commun, l'immense élan de solidarité des habitants des villages et des villes du département, mais aussi de la France entière : particuliers, associations et maires de toute la France ont voulu nous apporter leur aide, par n'importe quel moyen.

Réunion  
du PC sécurité  
de Breil-sur-Roya



## COVID ET VACCINATION

### Le Docteur Franck Bily ouvre la voie

La vaccination reste à ce jour la seule arme efficace contre les formes graves de la maladie.

**L**e service de médecine préventive du centre de gestion vous rappelle que la vaccination anti-COVID est recommandée par la ministre des solidarités et de la santé à toutes les personnes fragiles et aux soignants mais également à l'ensemble de la population du département et du pays en fonction du planning établi par les autorités sanitaires.

Dans ce cadre le Docteur Franck Bily, chef du pôle Environnement de travail du centre de gestion des Alpes-Maritimes s'est fait vacciner le 14 janvier 2021.

Vous pourrez trouver les centres de vaccination les plus proches et les populations prioritaires actualisées sur le site : <https://www.paca.ars.sante.fr/centres-de-vaccination-covid19>



## UNE RENTRÉE CHARGÉE De nombreuses épreuves organisées au dernier trimestre 2020

Les différentes épreuves organisées à partir du mois de septembre 2020 se sont déroulées sur plusieurs sites d'examen différents, dans le respect de conditions sanitaires très strictes.

Les premières épreuves de la rentrée se sont déroulées dès le mois de septembre dans les salles du CDG 06 à Saint-Laurent-du-Var, dans le cadre des épreuves d'entretien des concours d'Éducateur de jeunes enfants, d'Adjoint d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe puis un peu plus tard de l'examen de Chef de service de police municipale. Ce sont les Studios de la Victorine qui ont accueilli à Nice l'ensemble des épreuves écrites organisées sur le dernier trimestre 2020 :

- l'examen de Rédacteur principal de 1<sup>re</sup> classe, le 24 septembre ;
- le concours de Chef de service de police municipale, le 15 octobre ;
- le concours d'Adjoint administratif territorial les 25 et 26 novembre.

Les épreuves pratiques du concours et de l'examen d'Adjoint technique principal de 2<sup>e</sup> classe se sont déroulées quant à elles sur 3 sites différents durant le mois d'octobre et ont duré 3 semaines :

- les épreuves de la spécialité "bâtiment et travaux publics voirie réseaux divers" se sont déroulées au lycée Vauban à Nice et au lycée de Croisset à Grasse ;
- les épreuves de la spécialité "logistique et sécurité" ont été organisées dans les locaux de l'Apave à Nice et dans les salles du CDG 06, spécialement aménagées.



Concours gardien brigadier de police municipale



Concours gardien brigadier de police municipale



Concours et examen d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup>, spécialité Logistique sécurité, option "surveillance télésurveillance gardiennage"



Concours et examen d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup>, spécialité BTP, option "peintre poseur de revêtements muraux"



Concours et examen d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup>, spécialité BTP, option "installation entretien et maintenance des installations sanitaires et thermiques"



Examen de rédacteur principal de 1<sup>re</sup> classe (salle 1)



Examen de rédacteur principal de 1<sup>re</sup> classe (salle 2)

## LES RENDEZ-VOUS DE 2021

### Concours de gardien brigadier de police municipale

- Épreuves écrites, le mardi 5 janvier au Centre des Expositions de Mandelieu

### Concours d'agent de maîtrise territorial

- Épreuves écrites, les 21 et 22 janvier aux Studios de la Victorine à Nice

### Concours d'infirmier en soins généraux

- Épreuves orales, du 8 au 19 mars au CDG 06

### Concours d'adjoint administratif de 1<sup>re</sup> classe

- Épreuves orales d'entretien, du 15 au 19 février à Saint-Laurent-du-Var
- Épreuves de bureautique, le 2 mars à la Faculté des Lettres, arts et sciences humaines de Nice

### Concours d'adjoint d'animation principal de 2<sup>e</sup> classe

- Épreuves écrites, le 23 mars dans la salle Ecovie de Carros

### Concours de technicien, spécialités "prévention et gestion des risques" et "services et interventions techniques"

- Épreuves écrites, le 15 avril au Centre Expo Congrès de Mandelieu

### Concours de technicien principal de 2<sup>e</sup> classe, spécialités "prévention et gestion des risques" et "services et interventions techniques"

- Épreuves écrites, le 15 avril aux Studios de la Victorine à Nice

### Concours de gardien brigadier de police municipale

- Tests psychotechniques, le 20 avril au Centre Expo Congrès de Mandelieu
- Épreuves de sport, (date à préciser)

### Concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (spécialité archives)

- Épreuves écrites, le 27 mai à la Fac des lettres, arts, sciences humaines de Nice

### Concours d'agent social principal de 2<sup>e</sup> classe

- Épreuves écrites, le 21 octobre (lieu à préciser)

### Concours de rédacteur

- Épreuves écrites, le 14 octobre au Palais des Expositions de Nice

### Concours d'ingénieur territorial

- Épreuves écrites, les 16 et 17 juin au Palais des Expositions de Nice

*(Ces dates et lieux sont donnés à titre prévisionnel et sont susceptibles de modification en fonction des contraintes d'organisation des épreuves)*



Concours gardien brigadier de police municipale



Concours et examen d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup>, spécialité BTP, option "agent d'exploitation de la voirie"



Concours et examen d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup>, spécialité Logistique sécurité, option "magasinier"



Concours et examen d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup>, spécialité BTP, option "maçon ouvrier du béton"



Concours et examen d'adjoint technique principal de 2<sup>e</sup>, spécialité BTP, option "ouvrier d'entretien des équipements sportifs"



# - CDG 06

## Restons connectés!

Parce que nous restons présents à vos côtés pour vous informer...



## Les webinaires du conseil juridique et statutaire

Les décrets d'application suite à la parution de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique  
le 18 février 2021 à 10h

## Les classes virtuelles du conseil en retraite

### Le droit à pension CNRACL

15 février 2021 à 10h  
25 février 2021 à 10h

### Le calcul de la pension CNRACL

15 février 2021 à 14h  
25 février 2021 à 14h

### Les départs anticipés

8 mars 2021 à 10h  
9 mars 2021 à 10h

### La gestion des dossiers de pension d'invalidité CNRACL

8 mars 2021 à 14h  
9 mars 2021 à 14h



À bientôt, pour de nouveaux rendez-vous sur l'actualité RH des collectivités...